

ARRETE DU MAIRE

N° 2024-232

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

910upc	
Monsieur le Maire,	
Je soussigné fonsieur Sébashien SUPPO, Gérant In Châteaurenand	tercaves
Ai I' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de I 'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06,	/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Parking Interceves (777 Bd)	Senevel)
Al'occasion de: Soizee Afterwork	,
Du le Venchedi 14 juin 2024 ou de 19400 à 244	∞
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, I ' expression de mes sentiments respectueux.	
3 1 MAI 2024	
LeSignature :	
ARRETE DU MAIRE	
Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu I'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnar n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclara entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE:	nce ation de
Article unique-(1)	
M Sébastien SUPPO Gérant du commerce " Intercau	en"
sis 777 Boulevard Ernest Genevel- 13160 CHATEAUREN	ARD
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du <u>3 eme</u> groupe	
Dule Venchedi 14 Juin 2024 au de 19400 à 24400	
Al'occasion de Soizée Afterwork	
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la p	olice des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.	
3 1 MAI 2024	
Fait à Châteaurenard, le	
6 JUIN 2024 Eric CHAUVET CHATEA	
Ampliation sera adressée à :	

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS